

BPJEPS Rugby à XV

En apprentissage (en cours d'habilitation)

**Contacts : CFO Rue Louis Farges 15000 AURILLAC/ 06 66 36 06 29/
contact@cfo-aurillac.fr/ www.cfo-aurillac.fr**

**Dates : 02/09/2024 au
11/07/2025**

**Fin des inscriptions :
02/08/2024**

**Durée : 631h en Centre et 821h en
entreprise**

Conditions d'Accès :

- Justifier de la pratique du rugby d'une saison au moins ou expérience d'animation de 80h minimum
- Etre titulaire du PSC1
- Avoir signé un contrat d'apprentissage

Financements :

Prise en charge du coût pédagogique par l'OPCO.
Pour toutes informations contactez le CFA Adasa : contact@cfa-adasa.com/ 04 73 30 23 65/
www.cfa-adasa.com

La Formation :

- 2 UC Transversales :
UC1 : Encadrer tout public dans tous lieux et toutes structures
UC2 : Mettre en oeuvre un projet d'animation
 - 2 UC Spécifiques à la mention Rugby à XV
- UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la Mention Rugby à XV
- UC4 : Mobiliser les techniques de la mention Rugby à XV pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

Validation :

BPJEPS Rugby à XV, niveau 4 délivré par le Ministère des sports (RNCP : 36249)

Le métier

Le titulaire du BPJEPS Rugby à XV réalise des prestations visant :

- La découverte et le développement de l'activité chez les jeunes
- L'entraînement des équipes jeunes
- A accompagner les éducateurs bénévoles
- A initier et perfectionner de jeunes publics pour la pratique traditionnelle et "animer" des séances de nouvelles pratiques auprès de tous publics/

Où exerce t-il ?

- Dans les Associations, les clubs
- Les Comités de rugby à XV
- Les collectivités territoriales
- Il peut aussi poursuivre sa formation en DEJEPS ou DESJEPS Rugby à XV